

Décision du Maire

N° 2026-136

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : LUMIÈRES DE NOËL 2026 : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES D'ANIMATIONS SUR LE THÈME « FESTIVITE DE NOEL » DE LA COMPAGNIE AICOM 36, LE SAMEDIS 12 ET 19 ET DIMANCHES 13 ET 20 DÉCEMBRE 2026 MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que dans le cadre des Lumières de Noël 2026, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation ;
- Considérant l'opportunité pour la Ville de travailler avec la Compagnie Aicom 36 qui propose des spectacles déambulatoires nommés « Parade Lumineuse » avec 9 artistes les 13 et 20 décembre, comprenant 1 passage de 1 heure, « Bal des Cygnes » le 12 décembre avec 3 artistes comprenant 3 passages de 30 minutes, « Sweet Ice Féérie » le 19 décembre avec 3 artistes comprenant 3 passages de 30 minutes par jour sur les sites du Marché de Noël ;
- Considérant la spécificité des animations proposées par la compagnie Aicom 36, qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël ;
- Conformément à l'article R.2122-3,1° du Code de la Commande Publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

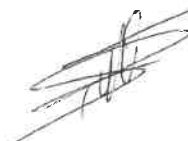
- De signer le contrat de prestation de services d'animation pour le spectacle « festivités de Noël » avec la Compagnie Aicom 36, sise Z.A les Champs D'Avail - 36100 SAINT GEOGRES SUR ARNON pour un montant de 19 344,48 € euros TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le mardi 13 Octobre 2026 **Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée**

Déposée en Sous-Préfecture le : 13/10/2026




C.SCHMITT

Affichée le : 14/10/2026